

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30**

N° DEL2020\_203 : ZAC ECO²RIEUMAS : CESSIION DU LOT N° 8 - PROJET DE  
MICRO CRÈCHE - MADAME SAINCRY

**L'an deux mille vingt , le quinze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

**Membre excusé** : Monsieur Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,  
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

**Votants : 48**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

### **N° DEL2020\_203 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS : CESSIION DU LOT N° 8 - PROJET DE MICRO CRÈCHE - MADAME SAINCRY**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

**Monsieur Roland GILLES, rapporteur,**

Madame Vanessa SAINCRY est porteur de projet d'une micro-crèche et membre du réseau « Accompagnement et Maintien de l'Autonomie ». Elle est accompagnée dans son projet de création d'une micro-crèche par le réseau « Les p'tit Babadins ». Cette structure accompagne les entrepreneurs en proposant un projet clé en main : étude de marché, recherche du terrain, construction du bâtiment, formation de l'équipe et enfin gestion de la structure.

Forte de cet accompagnement, elle s'est rapprochée de l'Agglomération et elle a indiqué être intéressée par un terrain, le lot n°4 sur la ZAC Eco<sup>2</sup>Rieumas situé proche du plan d'eau de la zone.

Entre temps le service développement économique avait été contacté par une entreprise dans le secteur du numérique, NUMIX, spécialisée dans la réalisation de solutions digitales pédagogiques et innovantes.

Les parcelles qui intéressaient Numix sont celles qui avait été proposées à madame Saincry.

Au vu de l'intérêt du projet de NUMIX, il a été proposé à madame SAINCRY de déplacer l'implantation de sa micro crèche sur le lot n°8. Ce déplacement permettait de répondre favorablement au cahier des charges de l'entreprise numérique qui va s'installer sur la ZA de Rieumas avec l'ensemble de ses salariés.

Madame SAINCRY a donné son accord pour ce transfert mais a indiqué qu'elle a du engager des frais auprès de son architecte estimés à 5 000 € pour son projet et qu'elle allait devoir faire étudier un nouveau projet sur la nouvelle parcelle.

L'avis de France Domaines, sollicité par l'agglomération est de 39€ HT/m<sup>2</sup>.

Compte tenu des frais engagés par le porteur de projet au regard des changements induits par le basculement vers une autre parcelle que celle initialement identifiée, il est proposé de vendre le lot n°8 de la ZAC Eco<sup>2</sup>Rieumas, d'une surface d'environ 893 m<sup>2</sup>, avant arpentage, au prix de 33,40 € H.T/m<sup>2</sup>, taxe en sus.

Le montant estimé de la cession, avant arpentage, s'élève à 29 827 €HT, taxe en sus.

**Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation du service des domaines du 3 décembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau du 11 septembre 2018,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire à favoriser le développement d'acteurs locaux du service aux entreprises et pour le parc d'activités Eco<sup>2</sup> Rieumas à disposer en son sein de ce service de micro-crèche,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la cession, à madame Vanessa Saincry ou à toute autre personne moral s'y substituant, du lot n°8 de la ZAC Eco<sup>2</sup>Rieumas pour une surface estimée à 893 m<sup>2</sup> environ avant arpentage, pour la construction d'une micro-crèche.

**FIXE** le prix de cession à 33,40 €/m<sup>2</sup> TVA en sus, soit une transaction estimée à 29 827€ HT, TVA en sus.

**AUTORISE** la présidente de la communauté d'agglomération de l'albigeois, ou le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL